

DOCTORAT EN PHILOSOPHIE

L'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales indique que les études doctorales, organisées au sein des écoles doctorales, « sont une formation à et par la recherche qui peut être accomplie en formation initiale et continue » (art. 1). Elles conduisent dans une première phase à un master recherche, dans une seconde phase à un doctorat (art. 2). Les textes invitent à mettre en place des « enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués » répartis sur l'ensemble du cycle d'études doctorales, l'ensemble de ces enseignements ne devant pas dépasser 250h (art. 3).

Pour plus d'information, se connecter sur <http://edph.univ-paris1.fr/cursus.html>

Infos pratiques

Composante : UFR de philosophie (UFR10)

Crédits ECTS : 180

Campus : Centre Sorbonne

Présentation

L'arrêté du 25 avril 2002 relatif aux études doctorales indique que les études doctorales, organisées au sein des écoles doctorales, « sont une formation à et par la recherche qui peut être accomplie en formation initiale et continue » (art. 1). Elles conduisent dans une première phase à un master recherche, dans une seconde phase à un doctorat (art. 2). Les textes invitent à mettre en place des « enseignements théoriques, méthodologiques et appliqués » répartis sur l'ensemble du cycle d'études doctorales, l'ensemble de ces enseignements ne devant pas dépasser 250h (art. 3).

Pour plus d'information, se connecter sur <http://edph.univ-paris1.fr/cursus.html>

Objectifs

Son objectif principal est de fournir aux jeunes chercheurs les conditions les plus favorables à leur formation et à leur insertion dans le milieu philosophique professionnel. Dans ce but, elle s'appuie sur les équipes de recherche, en respectant l'autonomie de leurs programmes intellectuels propres. L'École doctorale soutient les activités collectives qui impliquent de manière claire des doctorants. Elle incite les doctorants à organiser des ateliers ou journées d'étude, participer à des colloques, congrès, publications, et à leur fournir les moyens matériels de le faire.

La politique scientifique générale de l'école tient en deux principes :

(1) soutenir des doctorants de haut niveau dans les domaines philosophiques fondamentaux (notamment l'histoire de la philosophie, et la philosophie contemporaine dans ses grands courants) ;

(2) ouvrir la recherche philosophique vers l'extérieur (en particulier les sciences exactes, le droit, les sciences économiques et les sciences sociales).

Organisation

Membres de l'équipe pédagogique

Pierre-Marie Morel

Professeur

Admission

Conditions d'accès

Vous pouvez passer retirer un dossier d'inscription au bureau de l'école doctorale ou demander qu'on vous l'envoie par la poste.

le dossier peut être téléchargé à l'adresse suivante :

<http://edph.univ-paris1.fr/inscription.html>

Programme

Doctorat en Philosophie